## **WERELDHAVE** BELGIUM

## Comm. VA Wereldhave Belgium SCA

Openbare Gereglementeerde Vastgoedvennootschap Société Immobilière Réglementée publique

Information réglementée

17/01/2015 - embargo jusque 08:00 AM

## Avis relatif à l'ouverture d'une offre publique de souscription d'actions nouvelles avec droits de préférence (en application de l'article 593 du Code des Sociétés)

Wereldhave Belgium SCA publie cet avis conformément à l'article 593 du Code des Sociétés. Cet avis est subordonné à l'approbation du prospectus par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA) et à la décision d'augmentation de capital par le Conseil d'Administration. Cet avis ne constitue pas une offre d'achat ou de souscription de quelque produit d'investissement que ce soit.

Wereldhave Belgium SCA annonce que, sous réserve d'une part de l'approbation par la FSMA du prospectus portant sur cette opération et, d'autre part, de la décision du Conseil d'Administration qui se réunira le 23 janvier 2015, Wereldhave Belgium SCA lancera une offre publique en souscription d'actions nouvelles avec droits préférentiels pour les actionnaires existants en principe à partir du 27 janvier 2015 (à partir de 8 heures) jusqu'au 10 février 2015 (jusqu'à 16 heures).

Le droit préférentiel de souscription est représenté par le coupon nr. 18 des actions existantes de Wereldhave Belgium SCA. Les actionnaires qui détiennent des actions sous forme nominative recevront de Wereldhave Belgium SCA une communication contenant le nombre d'actions détenues et la procédure à suivre afin d'exercer ou céder leurs droits de préférence. Les actionnaires détenant des actions en compte titres seront informés en principe par leur institution financière de la procédure à suivre pour exercer ou céder leur droits de préférence. Le coupon n° 18 sera détaché le 26 janvier 2015 (après clôture de la bourse).

Les droits préférentiels et les nouvelles actions seront cotés sur Euronext Brussels.

Les conditions précises de cette offre et les autres informations légales obligatoires seront précisées dans le prospectus.

Vilvorde, le 17 janvier 2015

Pour plus de renseignements : L. Plasman / E. De Landtsheer +32 2 732 19 00 investor.relations@wereldhavebelgium.com

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres aux États-Unis d'Amérique ou dans quelque autre pays que ce soit. Les titres ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique sans être enregistrés ou sans disposer d'une exemption d'enregistrement en vertu dudit U.S. Securities Act de 1933. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer, intégralement ou partiellement, son offre aux États-Unis d'Amérique, ni de lancer une offre publique en souscription d'actions dans d'autres pays que la Belgique.